

DÉCISION N° 117-2025

Portant validation du devis de la société SODIMPAL-LECERF pour l'impression de la brochure culturelle 2025-2026 du Piaf

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société SODIMPAL-LECERF pour l'impression de la brochure culturelle 2025-2026 du Piaf ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la société SODIMPAL-LECERF est la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DÉCIDE :

De valider la proposition de la société SODIMPAL-LECERF pour l'impression de la brochure culturelle 2025-2026 du Piaf d'un montant de 5248 € HT.

A Bernay, le 08 août 2025

Le Maire
signé électroniquement le 09/08/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire



Marie-Lyne Vagner